



## Conseil communal d'Arzier-Le Muids

### Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 15/2017 :

#### **Demande de crédit de CHF 95'000.- pour le changement du serveur informatique communal et la mise à niveau de logiciels**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 30 octobre 2017 avec Mme la Syndique Louise Schweizer, M. le Municipal Patrick Hübscher et notre boursière communale, Mme Odette D'Onofrio Vuille et a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Mme Schweizer, Mme D'Onofrio Vuille ainsi que M. Hübscher pour leur disponibilité et leurs réponses.

M. le Municipal Nicolas Ray, indisponible le 30 octobre 2017, a répondu aux questions de la commission des finances par courriel. Nous le remercions également pour ses réponses claires et précises.

#### **1. Remarque préliminaire**

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

#### **2. Examen du préavis**

**Intégration au plan d'investissement :** Ces travaux sont intégrés dans le plan d'investissements 2015 – 2019 pour un montant de CHF 100'000 réparti sur les années 2017 et 2018. Selon les indications de la Municipalité, la somme indiquée au plan d'investissement sera probablement dépassée, la première tranche d'investissement se montant déjà à CHF 95'000.

**Budget :** Les différents éléments du préavis, c'est-à-dire le serveur, le logiciel de gestion des salaires ainsi que le logiciel de gestion électronique des documents et leur installation ont tous fait l'objet de 3 à 4 offres. Le choix final a été effectué en fonction des besoins de la commune et nous vous renvoyons au rapport de la commission ad hoc pour de plus amples détails.

Du point de vue financier, la commission des finances relève simplement que la Municipalité n'a, pour la majorité des éléments, pas choisi la solution la plus coûteuse.

A noter enfin que selon les premières estimations disponibles, le coût de maintenance globale devrait être réduite de CHF 2'000 par an.

**Modalités de financement :** le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie. La commission des finances n'a pas de commentaire particulier par rapport au mode de financement.

**Amortissement :** La municipalité propose d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans. Cette période correspond à la période maximale autorisée par les normes comptables cantonales pour ce genre d'actif.

La commission des finances est d'avis que cette période d'amortissement est trop longue au vu de l'évolution technologique actuelle. La commission propose d'amortir cet investissement sur une période de 5 ans. Selon le courriel de M. Ray, nous comprenons que la Municipalité n'a pas d'objection à cet amendement.

Sur la base d'un amortissement sur une période de 5 ans, la charge financière se montera à CHF 20'140 par an (dont CHF 1'140.- sur le capital moyen, à un taux de 2.00%), soit une charge théorique de CHF 8.04 par habitant/an pendant 5 ans (situation au 31.12.2016).

**Demande de crédit de CHF 95'000.- pour le changement du serveur informatique communal et la mise à niveau de logiciels**

---

**Risques particuliers liés à cet investissement :** La commission n'a pas décelé de risque particulier lié à cet investissement si ce n'est une éventuelle obsolescence avant le terme de la période d'amortissement. Néanmoins, avec l'amendement proposé par la commission, le risque nous semble limité.

**Amendements :** Comme mentionné ci-dessus, la commission des finances propose de réduire la période d'amortissement de cet investissement pour la ramener à 5 ans.

### **3. Conclusions**

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné en commission et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 15/2017 amendé, soit :

1. d'adopter le préavis municipal N° 15/2017: Demande de crédit de CHF 95'000.- pour le changement du serveur informatique communal et la mise à niveau de logiciels,
2. d'accorder un crédit de CHF 95'000.- pour le financement de ce projet,
3. de financer ce dernier par la trésorerie,
4. d'amortir cet objet sur une période de 5 ans.

Arzier - Le Muids, le 30 octobre 2017

Pour la Commission des finances :

Vincent GRANDJEAN  
Rapporteur

Christian BRUGGER  
excusé

Méliné VINCENT

Didier HERMANN

Jean-Marie WEYER